

de ses parties constituantes. Voici les résultats de ces recherches: il a trouvé que les parties solides du lait du soir excèdent de 3 pour 100 celles du lait du matin. En effet, le lait du matin n'a que 10 parties solides pour 100, tandis que le lait du soir en a 13. Au contraire, l'eau contenue dans le fluide diminue de 3 pour 100 dans la journée. Le lait a le matin 89 pour 100 d'eau, il n'en a que 86 le soir. Les parties grasses graduellement, en même temps que le jour. Dans la matinée, on en trouve 2.17 pour 100; à midi, 2.63, et le soir 5.42 pour 100. Ce fait, s'il est exact, serait très-important au point de vue pratique. Supposons que 2 livres de lait du matin ne donne que la sixième partie de son poids en beurre, le lait du soir peut en fournir une quantité double. Le caséum s'accroît également dans le lait du soir: 2.24, il monte à 2.70 pour 100; mais l'albumine descend de 0.44 à 0.31 pour 100. La partie séreuse est moins abondante à minuit (4.19 pour 100), et plus abondante à midi (4.72 pour 100).

Analyse de la betterave

M. Violette, vient de faire à l'Académie des sciences une communication fort intéressante sur la betterave ayant pour but de déterminer quelle est la partie de la racine à soumettre à l'analyse, lorsqu'on veut se rendre compte de la richesse en sucre. Voici les conclusions: 1o le sucre augmente très rapidement, en progression arithmétique, suivant l'axe de la betterave, depuis le collet jusqu'à l'extrémité de la racine: 2o la proportion de matières est plus considérable dans le tissu cellulaire que dans le tissu saccharifère, et c'est pour cela qu'il existe une plus grande abondance de ces matières dans la partie supérieure et le collet de la betterave. Les fabricants de sucre ont donc raison de faire enlever le collet, alors même qu'on empiète un peu sur la racine. Voilà pourquoi les sucriers ont intérêt à ce que les semis soient serrés, afin qu'ils fournissent des betteraves plus petites avec un tissu cellulaire moins développé, et à ce que les labours soient aussi profonds que possible, car ces labours permettent à la betterave de pivoter et par conséquent d'avoir un plus fort dosage de sucre.

Petite Chronique

Société d'Agriculture No. 2 du comté de Montmorency.—A une assemblée générale des membres de la Société d'Agriculture No 2, du comté de Montmorency, tenue en la Ste. Famille, le 31 décembre dernier, les personnes suivantes ont été unanimement élues officiers et directeurs de la dite société:—Président, F. X. Létourneau; Vice Président, Ignace Létourneau; Secrétaire Trésorier, Joseph Prémont. Directeurs: Séraphim Drouin, F. X. Boucher, Pierre Goulet, J. W. Leyerat, Ignace Plante, George Breton, Guillaume Blouin.

Confiscation.—M. David Ros, examinateur des Pêcheries, a saisi avant hier sur le marché de Québec, trente-huit douzaines de truites, pesant le joli poids de quatre-vingt-quinze livres. Les différents hospices de charité ont bénéficié du produit de la saisie.

Le perdant dans cette affaire est un M. L. B. Gagnon, de St. Urbain.

Admission au Barreau.—C'est avec plaisir que nous annonçons l'admission au Barreau de trois anciens élèves du Collège de Ste. Anne de la Pocatière. Voici ce que nous lisons dans les journaux, à l'occasion des examens qu'ils viennent de subir:

M. Charles Edouard-Léonidas Dionne, fils de Joseph Dionne, éc., J. P., de Ste Anne de la Pocatière, a été admis, le 12 janvier à la pratique de la profession d'avocat, après avoir subi un brillant examen. M. Dionne était porteur de diplômes de Bachelier en-Droit de l'Université-Laval; les connaissances dont il a fait preuve à son examen lui ont mérité les vives félicitations de ses examinateurs. Ce jeune avocat entre en société avec MM. Talbot et Toussaint, ses patrons, et doit aller se fixer à Rimouski.

M. David Barry, fils de John E. Barry, éc., marchand, des Escoumains, a été admis à la profession d'avocat après avoir subi un examen qui lui fait beaucoup d'honneur. L'énergie et l'attachement au travail qui lui font beaucoup d'honneur. Notre jeune amis a déjà eu l'occasion de révéler au public ses aptitudes pour la parole, et nous sommes sûrs qu'il saura défendre noblement la cause de la veuve et de l'orphelin.

M. Philippe Pelletier, fils de Louis Pelletier, de Cacouna, a été admis le 12 janvier à la profession d'avocat, après l'un des examens les plus brillants que l'on ait vus depuis longtemps au barreau....

Nul doute que les talents et les qualités qui le distinguent ne lui apportent un succès qui doit être le digne couronnement de son travail et de ses efforts.

M. Philippe Pelletier entre en société avec MM. Loranger et Loranger, avocats distingués de Montréal, et dont la clientèle est l'une des plus considérables parmi celles qui fréquentent les bureaux à Montréal.

MM Loranger et Loranger, tout en rendant ainsi justice aux aptitudes et caractère de leur ancien clerc, ont fait preuve de tact en choisissant à titre d'associé un homme dont la réputation est intacte et les talents incontestables.

C'est une heureuse acquisition qui ne saurait qu'être profitable à tous les intéressés.

Nous souhaitons à ces trois jeunes Messieurs tout le succès que mérite leur haute connaissance et leur bonne conduite.

RECETTES

Dissiper les aigreurs d'estomac

La magnésie calcinée est un des meilleurs remèdes à employer pour dissiper les aigreurs d'estomac. On en délaye une petite cuillerée dans le quart d'un verre d'eau légèrement sucrée, et on avale le mélange d'un seul trait. On peut prendre une seconde et même une troisième dose semblable après un intervalle d'une heure, si la première dose n'a pas produit un soulagement notable.

Propriétés hygiéniques de l'alun

L'alun calciné s'emploie en médecine comme astringent. A l'extérieur il arrête les hémorragies et ronge les chairs baveuses des plaies, des ulcères et des brûlures. On l'applique en poudre sur les parties blessées, ou on imbibé d'eau alumineuse les compresses qui les couvrent, on peut l'employer aussi en injections et en lavements. Dans les ophtalmies et les maux de gorge, il arrête l'inflammation: insufflé en poudre dans les voies aëriennes il prévient quelquefois, chez les enfants, le développement du croup.

AVIS PUBLIC

AVIS public est par les présentes donné par Augusto Martin, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Kamouraska, que les terres ci-dessous désignées seront vendues par encaissement public à St. Louis de Kamouraska, au lieu ordinaire des séances du dit Conseil, lundi, le premier jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour les cotisations et charges dues à la Municipalité de St. Paschal, en le dit comté, ci-après désignés, à moins que les dites cotisations et charges ne soient plus tôt payées avec les frais.

SAVOIR:

1o. Une terre appartenant à Octave Langelier, sise et située en le 1er rang du Township de Woodbridge, contenant trois arpents de front sur quinze arpents de profondeur, bornée au Nord aux terres du 4e rang de la Seigneurie de Kamouraska, au Sud au 2me rang du dit township, au Sud-Ouest à Pierre Dubé et au Nord-Est à Veuve Benoît Pelletier, sans bâtisses, appartenances et dépendances.
Montant dû..... \$4 14½

2o. Une terre appartenant à Alexandre Larassé, actuellement absent, sise et située en le 1er rang du Township de Woodbridge, contenant deux arpents de front sur quinze arpents de profondeur, plus ou moins, bornée au Nord aux terres du 4e rang de la Seigneurie de Kamouraska, au Sud au 2me rang du dit township, et au Sud-Ouest à Thomas Vaillancourt, et au Nord-Est à Veuve Noël Bouchard, sans bâtisses, appartenances et dépendances.
Montant dû..... \$4-50